



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à 18h30,

Convocation : 30/03/26

Affichage : 16/04/26

Nombre de membres

En exercice : 11

Procurations : 00

Votants : 11

Étaient présents : Madame Maria BOTELLA – Monsieur Xavier CAILLARD – Madame Catherine COCHARD – Monsieur Jérôme RAGOT – Madame Gisèle RUEL – Monsieur Denis DUCROCQ – Madame Emma LEFEVRE – Monsieur Yannick ALENCON – Madame Corinne THOMAS – Monsieur Hervé LEFORT – Madame Emie GOURSAUD.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Emma LEFEVRE

29.2026 Désignation des représentants de la commune au sein de SOLURIS – Syndicat Informatique de Charente-Maritime

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de SOLURIS et notamment l'article 6.1.1 précisant que le Comité Syndical est composé d'un, délégué titulaire, représentant pour chaque commune, assisté de deux délégués suppléants.

Considérant, que la commune de l'Île d'Aix adhère à SOLURIS, syndicat Informatique de Charente-Maritime.

Considérant que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret et si une seule candidature a été déposée après appel, la nomination prend effet immédiatement sans vote et il en est donné lecture par Madame le Maire.

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant l'appel à candidatures

1 TITULAIRE	2 SUPPLEANTS
Jérôme RAGOT	Corinne THOMAS
	Yannick ALENÇON

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 9 voix pour et 2 abstentions de désigner, les représentants de la commune suivants :

1 TITULAIRE	2 SUPPLEANTS
Jérôme RAGOT	Corinne THOMAS
	Yannick ALENÇON

Secrétaire de séance

Madame Emma LEFEVRE

Le Maire

Madame Maria BOTELLA